



## Plainte auprès des s.sociaux

Par **veronique gerlei**, le **21/01/2012** à **17:54**

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier m'indiquant qu'il y aurait des éléments d'inquiétudes concernant ma fille par le service social. il va de soit qu'il n'en n'est rien.

J'ai eu une menaces de mon proprio il y a 3 mois. Il m'avait menacé de prévenir les assistantes sociales et les services sociaux, ainsi que mon ex-époux si je ne payer pas le loyer en temps voulu. je pense donc que c'est lui qui a formulé ces allégations. j'ai du déposer plaintes contre lui pour harcèlements et menaces.

Suis-je en droit de demander qui a informer les services sociaux et surtout, que dois-je faire?  
merci et salutations

Par **pat76**, le **22/01/2012** à **16:14**

Bonjoour

Vous avez pris contact avec les services sociaux pour leur expliquer la situation conflictuelle avec votre bailleur?

Vous leur expliquer que vous vous doutez qui est leur informateur puisqu'il vous avait menacé verbalement de le faire pour vous nuire.

Vous préciserez que vous avez déposé une plainte contre lui pour harcèlement et menaces.